

MANDAT DU COMITÉ DE RÉFÉRENCE CITOYEN DE TERREBONNE

Politique de développement durable

RAPPEL DU CONTEXTE

La Ville de Terrebonne procédera au cours de l'année 2019 à la refonte de sa Politique environnementale pour créer une Politique de développement durable.

Souhaitant impliquer les citoyens et les citoyennes de Terrebonne au cœur des discussions et des réflexions portant sur le développement local, la Municipalité a mis sur pied un Comité de référence composé de résidents et résidentes de Terrebonne.

PRÉSENTATION DU COMITÉ

Le Comité de référence citoyen participera à chacune des étapes de l'élaboration de la Politique de développement durable. Son rôle est notamment d'arrimer les différents dossiers traités dans le cadre de cette réflexion aux préoccupations, besoins et attentes de la population de Terrebonne.

Représentant de la diversité des Terrebonniens et Terrebonniennes, le Comité sera sollicité pour analyser et critiquer les différents bilans qui seront réalisés dans le cadre de la refonte ainsi que les nouveaux plans d'action qui seront formulés.

Le Comité se réunira pendant quelques heures par mois et sera animé par une firme de consultation retenue dans le cadre d'un appel d'offres public. Ces réunions auront lieu tout au long du processus d'élaboration de la Politique de développement durable, qui se tiendra entre le mois d'octobre 2018 et le mois de septembre 2019.

Le Comité est constitué de quatre citoyens sélectionnés pour leur caractère représentatif de la population de la municipalité, tant sur le plan sociodémographique que sur le plan géographique. Les citoyens ont été retenus à la suite d'un appel à candidatures de la Ville de Terrebonne et ont démontré un intérêt ainsi qu'une aptitude à réfléchir et à s'exprimer sur les enjeux de développement local suivants :

- La gestion de l'eau;
- La gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage et autres matières);
- La protection des milieux naturels;
- Les changements climatiques;
- La planification de l'électrification des transports et de la mobilité durable (véhicules écoénergétiques et bornes de recharge).
- Le développement des activités économiques et industrielles dans un contexte de développement durable
- Le développement social et communautaire

MANDAT DU COMITÉ DE RÉFÉRENCE CITOYEN DE TERREBONNE

Politique de développement durable

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

Le Comité contribuera à orienter et à enrichir les recommandations qui seront faites au conseil municipal en matière de développement durable, notamment par le biais de la Commission de développement durable.

En faisant écho aux demandes, suggestions et problématiques quotidiennes des citoyens de la municipalité, ce Comité de référence apportera une valeur ajoutée forte à la Ville de Terrebonne dans sa position de ville engagée, mobilisée et avant-gardiste en matière de développement durable.

Véritable interface entre les habitants et les instances municipales, le Comité de référence permettra de s'assurer que les différentes mesures qui seront retenues dans le cadre de la future Politique de développement durable répondront aux attentes des citoyens et citoyennes et s'intégreront le plus facilement possible dans leur quotidien et leur environnement.

Le Comité de référence jouera aussi un rôle majeur dans l'organisation de la consultation publique qui se déroulera en 2019, notamment dans la mobilisation des Terrebonniens et Terrebonniennes. Son influence parmi les résidents et résidentes contribuera à stimuler la participation citoyenne et l'émergence des préoccupations et des attentes ainsi qu'à faciliter la communication et la diffusion d'information autour de la Politique de développement durable.

Le Comité de référence sera sollicité pour donner son point de vue sur :

- la planification de la consultation publique et la communication autour de celle-ci;
- les bilans du Plan Vert et du Plan d'action de réduction de GES (gaz à effet de serre), notamment sur les aspects qui concernent les Terrebonniens et Terrebonniennes (transports collectifs, espaces verts, consommation de l'eau, etc.);
- le développement de la Politique de développement durable;
- le développement d'un nouveau Plan Vert et la mise à jour d'un plan d'action de réduction des GES.

Son intervention se fera notamment par :

- la lecture, l'analyse et le commentaire de documents proposés par la firme de consultation mandatée sur la mise en place d'une Politique de développement durable ;
- sa participation à des activités de remue-méninges;
- son analyse et son commentaire des outils et actions de communication qui seront déployés dans le cadre de la consultation publique;
- son implication dans la conception de l'activité de consultation publique;
- sa participation dans l'animation de l'activité de consultation publique;
- son appui dans les actions de communication et de diffusion de contenu autour de la future politique de développement durable.